



Vallée Sud
Grand Paris



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Révision approuvée par délibération du Conseil Territorial : 12 juillet 2016

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Territorial : 25 septembre 2018



PREAMBULE

Clamart, située en première couronne de la région parisienne, est au cœur d'une dynamique métropolitaine. Futur territoire du Grand Paris, Clamart accueillera prochainement une ligne de métro Grand Paris Express.

Le Plan Local d'Urbanisme couvre des thématiques transversales (habitat, déplacements, développement économique...) et constitue ainsi un levier d'action

essentiel pour favoriser un développement urbain en harmonie avec les enjeux du développement durable.

Le nouveau PLU de Clamart a l'ambition d'anticiper les évolutions liées à la future Métropole, de conforter ses dynamiques (humaines, économiques, foncières...) au sein du Grand Paris tout en confortant le caractère villageois de nombre de ses quartiers, en renouvelant l'équilibre de son habitat

collectif et en préservant son patrimoine bâti et paysager.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est avant tout un projet politique global pour la commune. Il constitue à ce titre la « colonne vertébrale » du dossier de PLU. Il définit les orientations du projet d'urbanisme de la commune à une échelle de temps minimale de 10 ou 20 années.

Le PADD n'est pas opposable aux autorisations de construire mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, qui en sont la traduction réglementaire sont eux opposables aux pétitionnaires.

Trois ambitions pour la ville de demain sont déclinées.

TROIS AMBITIONS

1. Une identité à préserver, un charme à conserver
2. Une ville plus attractive
3. Une ville tournée vers l'avenir

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Article L123-1-3 code de l'urbanisme

AMBITIONS

OBJECTIFS

ORIENTATIONS

UNE IDENTITE A PRESERVER, UN CHARME A CONSERVER

Valoriser les atouts naturels Mettre en valeur les atouts urbains

Protéger les espaces boisés, la forêt, les lisières et les espaces verts Mettre en valeur l'identité architecturale et paysagère de chaque quartier

Préserver les cœurs d'îlot Limiter la densification dans les quartiers déjà fortement urbanisés

Favoriser les continuités écologiques et développer la trame verte et bleue Réaménager les entrées de ville, première image de la ville

Qualifier la RD 906

UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE

Organiser un développement urbain qualitatif Impulser un dynamisme économique et commercial

Proposer un développement urbain dans des secteurs bien desservis par les transports en commun Forger l'image de pôle d'attractivité majeur dans les Hauts-de-Seine

Favoriser un parcours résidentiel Développer des services aux entreprises

Rééquilibrer la politique de mixité sociale au regard des besoins Renforcer la densité du tissu économique et commercial

Répondre aux besoins actuels et futurs en équipements publics

UNE VILLE TOURNEE VERS L'AVENIR

Inventer la ville durable de demain Apaiser les déplacements et organiser leur complémentarité

Encourager une politique environnementale responsable Organiser la fluidité des déplacements et gérer le stationnement

Faire de Clamart une « ville intelligente » Faciliter les déplacements doux et permettre les connexions

Intégrer les risques et nuisances afin d'assurer la sécurité de la population Organiser le développement des transports en commun

AMBITION 1 - UNE IDENTITE A PRESERVER, UN CHARME A CONSERVER

OBJECTIF 1 – VALORISER LES ATOUTS NATURELS

Le végétal est très prégnant dans le paysage urbain de Clamart. L'objectif principal du PADD est d'améliorer encore la qualité de vie dans cette ville où il fait bon vivre. Les objectifs de densification imposés par les différentes législations et par le Schéma Directeur régional de la Région Ile-de-France (SDRIF) sont à atteindre, notamment en matière de production de logements libres ou sociaux, tout en préservant les atouts de la ville.

Protéger les espaces boisés, la forêt, les lisières et les espaces verts

Clamart bénéficie d'un taux élevé d'espaces verts au cœur même de la ville. Ils correspondent environ au tiers de la surface totale de la commune (320 hectares d'espaces verts publics). Cette proportion représente une richesse écologique et paysagère caractéristique et précieuse qui doit être maintenue.

Préserver les cœurs d'îlot

Les espaces de nature en ville (parcs et jardins privés) sont

des vecteurs de biodiversité et contribuent à une bonne qualité de vie à Clamart. Le PLU est l'opportunité de protéger certains cœurs d'îlot remarquables, tant d'un point de vue paysager que pour le maintien de la biodiversité (faune et flore) de la ville. Ces cœurs d'îlot précisément identifiés seront à préserver en espaces de pleine terre.

Favoriser les continuités écologiques et développer la trame verte et bleue

La politique de la ville en matière de continuités écologiques s'affirme en

renforçant les trames vertes et bleues afin de créer des continuités paysagères qui favorisent la biodiversité et la circulation des espèces, en encourageant les démarches d'embellissement et en diffusant des pratiques innovantes auprès des porteurs publics ou privés de projets.



AMBITION 1 - UNE IDENTITE A PRESERVER, UN CHARME A CONSERVER

OBJECTIF 2 – METTRE EN VALEUR LES ATOUTS URBAINS

Clamart possède un patrimoine certes hétéroclite, témoin des étapes historiques successives de son urbanisation, mais considérable en quantité et en qualité. Les quartiers de la ville présentent des identités propres : bourg rural, villas bourgeoises, anciens quartiers ouvriers, cité jardin, grands ensembles des années 70, entrepôts d'activité. L'enjeu majeur est donc de répondre aux exigences de densification, dans le respect de son histoire et de son patrimoine.

Mettre en valeur l'identité architecturale et paysagère de chaque quartier

La Ville souhaite atteindre cet objectif en protégeant les éléments architecturaux et paysagers remarquables pour des motifs écologiques patrimoniaux, culturels ou historiques. Cette volonté de protection se révélera par plusieurs moyens : en sensibilisant les habitants sur la qualité de ce patrimoine, en annexant au PLU une charte architecturale reprenant les éléments remarquables à valoriser,



propres à chaque quartier, mais aussi en se dotant d'un nouveau dispositif de protection suite à la caducité de la ZPPAUP au 14 juillet 2016.

Limiter la densification dans les quartiers déjà fortement urbanisés afin de préserver le secteur pavillonnaire et les espaces verts

Les jardins des secteurs pavillonnaires constituant, avec la forêt de Clamart, le poumon vert de la ville sont à protéger : en préservant le gabarit pavillonnaire des constructions de ces secteurs, en maintenant pour chaque parcelle et dans chaque projet un taux de pleine terre

significatif afin de maintenir la perméabilisation des sols, en réalisant un effort de densification en périphérie de la ville sur des emprises sans intérêt patrimonial qui restent à requalifier, voire à qualifier.

Réaménager les entrées de ville, premières images de Clamart pour ses visiteurs

Au-delà de l'objectif de valorisation paysagère, le réaménagement des entrées de ville doit répondre à plusieurs objectifs majeurs. Un effort particulier est à mener sur l'entrée de ville du Petit-Clamart, aujourd'hui considérablement dépréciée du fait d'une présence

monofonctionnelle et multi-anarchique et qui constitue pourtant également l'entrée du département.

Les entrées de ville doivent marquer l'identité de la ville. Elles doivent ainsi offrir dans l'avenir une image de la ville valorisée, notamment en travaillant sur des alignements et fronts bâtis cohérents, et en sécurisant les

parcours des piétons entre les quartiers, les modes de déplacement et les grands pôles d'intérêt.

Qualifier la RD 906

La ville souhaite accompagner l'urbanisation de la RD 906 vers une requalification qui s'impose du fait de l'arrivée du tramway T6, en passant d'une monotonie de l'axe à

une identification de séquences urbaines tout au long de la voie, en travaillant sur des différenciations de gabarit en cohérence avec l'identité des quartiers traversés, en mettant en valeur les pénétrantes vers ces quartiers, en favorisant les traversées et la cohabitation de l'ensemble des usagers de la voie, en valorisant ou en

créant les transparences visuelles et les liaisons douces vers les espaces boisés et paysagers remarquables avoisinants mais aujourd'hui totalement ignorés (forêt de Meudon – Clamart, forêt de Verrières, cimetière intercommunal, parc forestier...).

Une identité à préserver, un charme à conserver



AMBITION 2 – UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE

OBJECTIF 1 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF

Afin d'intégrer les orientations de l'Etat concernant l'effort de construction la Ville de Clamart souhaite impulser un développement urbain de qualité là où les potentialités foncières le permettent.

La Territorialisation de l'Offre de Logements (TOL), inscrite dans le PLH approuvé le 17 décembre 2015 et exécutoire depuis le 28 février 2016, fixe un objectif de construction de 1100 logements par an pour le Territoire de Sud de Seine pour les six prochaines années.

Pour sa part, la Ville, conformément au PLH en vigueur, prévoit une construction de 270

logements par an soit 1 620 logements en 6 ans et 4 000 logements en 15 ans.

Par ailleurs, la Ville, dans ses projets de développement urbain, n'engendre aucune consommation d'espaces protégés. La consommation du foncier se réalisera uniquement dans l'enveloppe urbaine sur des potentiels fonciers déjà urbanisés. La Ville affiche donc un objectif de consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers de 0 hectare.

Proposer un développement urbain dans des secteurs bien desservis par les transports

en commun dans un objectif de mixité fonctionnelle et sociale

Autour du secteur de la gare : la future gare du Grand-Paris-Express améliorera l'accessibilité et le dynamisme du quartier. Ce projet permettra de qualifier et de valoriser cet espace urbain et offrira la possibilité d'apporter une mixité des fonctions (commerces, logements, parkings, intermodalité renforcée). Ce projet urbain doit permettre de requalifier l'espace et d'en faire un nouveau poumon vert.

Autour de la RD 906 : Le départ du site d'EDF-Lab, centre de recherche-

développement d'EDF vers le Campus de Saclay pose la question du devenir du site. En effet, les 14 hectares disponibles offrent un potentiel foncier considérable renforcé par sa desserte nouvelle par le tramway T6.

Il s'agira dès lors de structurer des polarités successives (commerces, équipements publics...) autour des stations du T6. Ces polarités apporteront ainsi une cohérence urbaine à l'ensemble de cet axe majeur avec le soin d'éviter les conflits d'usage entre ces fonctions urbaines.

Permettre aux habitants de bénéficier d'un parcours résidentiel en proposant une

offre diversifiée de logements

Comme l'a montré le diagnostic, les attentes en matière de logement évoluent (vieillesse de la population, compositions diversifiées successives des familles...). Proposer une offre suffisante et adaptée aux besoins et aux possibilités des habitants favorisera ainsi le parcours résidentiel tant locatif qu'en accession, tant social que libre.

Rééquilibrer la politique de mixité sociale au regard des besoins

La Ville souhaite développer une mixité de programmes de logements en accession sociale et privée afin d'atténuer les phénomènes de déséquilibres spatiaux.

En 2014, les logements sociaux représentaient près de 27% du parc de logements. La Ville souhaite maintenir ce taux supérieur à 25%.

L'enjeu sera de conserver cet objectif réglementaire tout en répartissant mieux l'offre sur l'ensemble de la ville ainsi qu'au sein de chaque opération immobilière. La volonté de la Ville est de diversifier l'offre d'habitat dans les quartiers où l'habitat social est aujourd'hui largement prédominant.

Répondre aux besoins actuels et futurs en équipements publics

Au-delà de la nécessité de répondre aux besoins actuels en équipements publics, il sera nécessaire de lier le développement urbain avec la création des équipements

indispensables aux nouveaux habitants (écoles, gymnases autres équipements publics...). La mise en service du tramway T6 Châtillon-Viroflay ainsi que le projet de tramway T10 Antony-Clamart constituent de belles opportunités pour rendre plus accessibles les équipements et les relier entre eux.

Pour les équipements à vocation supra-communale (collèges, lycées, piscines), il sera plus opportun de réfléchir à leur mutualisation à l'échelle intercommunale dans le cadre restant à préciser du futur territoire métropolitain. L'objectif sera d'éviter de multiplier ces équipements et de créer ainsi des déséquilibres d'offre d'une ville, voire d'un quartier, à l'autre.



AMBITION 2 – UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE

OBJECTIF 2 – IMPULSER UN DYNAMISME ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Le dynamisme économique se traduit à la fois par le développement des commerces et par celui des entreprises mais il s'appuie aussi désormais sur la prise en compte et la facilitation des projets innovants : pépinières, télétravail, espaces dédiés aux auto-entrepreneurs....

La requalification urbaine des axes qui structurent le territoire clamartois (RD 906, Gare, axe Henri Barbusse, Pavé Blanc), passera également par la création et/ou le renforcement des polarités commerciales (gare, Centre-Ville, place Aimé Césaire) en cohérence avec l'offre de transport.

Clamart concentre 38% des créations d'entreprises de l'agglomération Sud de Seine. Le secteur de la RD 906 a un potentiel d'attractivité susceptible d'intéresser les PME et de grandes entreprises notamment du fait de sa desserte. Ainsi son image doit évoluer pour offrir une diversité fonctionnelle et attractive à l'échelle des Hauts-de-Seine. Le taux d'activité sur la commune est de 0,75. La Ville souhaite développer ce taux et réduire la vacance (y compris par la démolition de bureaux) pour soutenir le dynamisme de la Ville, l'animation que cela induit et offrir des emplois de proximité au maximum de ses habitants.



Forger l'image de pôle d'attractivité majeur dans les Hauts-de-Seine

Il est nécessaire de créer les conditions du maintien des entreprises actuellement installées, mais aussi de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, notamment celles exemplaires en termes de développement durable.

Clamart a la volonté d'accueillir des entreprises de façon compétitive dans un souci de mixité fonctionnelle et veillera à une

complémentarité entre petites, moyennes et grandes entreprises.

L'implantation choisie des acteurs économiques devra permettre de valoriser l'image économique de la Ville notamment par des signaux paysagers qui marquent leur présence et par une accessibilité remarquable. Il s'agira par exemple d'orienter l'aménagement des espaces publics à partir du nouvel accès à l'autoroute vers la zone d'activités NOVEOS.

Une pépinière d'entreprises est prévue qui favorisera l'émergence de projets innovants dans le domaine des hautes technologies, du télétravail et de l'auto-

entreprise.

Développer des services aux entreprises

Il existe une demande forte pour le développement de services aux entreprises et salariés sur les pôles d'activité de la RD 906. Dans une volonté de maintenir et d'attirer les entreprises, la Ville favorisera l'émergence d'une conciergerie mutualisée offrant aux salariés des services (restauration, services de proximité...).

La Ville souhaite également développer le tourisme d'affaires autour des unités économiques phares déjà présentes sur la zone et ainsi proposer des offres hôtelières et gastronomiques haut de gamme au plus près de ces prescripteurs potentiels qui exportent aujourd'hui hors de

la Ville de Clamart leurs nuitées d'affaires et leurs séminaires.

Renforcer la densité du tissu économique et commercial

La mixité fonctionnelle repose sur un équilibre entre habitat, équipements, commerces et artisanat. A l'échelle du bâtiment, cette mixité peut se traduire par exemple par la présence d'activités en rez-de-chaussée et de logements en étage.

Les commerces

L'objectif est de renforcer les polarités commerciales dans chaque quartier mais aussi d'étudier les opportunités de développer de nouvelles polarités. Ainsi les pôles structurants (secteur Gare, Centre-Ville et place Aimé Césaire) doivent être

confortés dans leur fonction tandis que les pôles secondaires (axe Henri Barbusse, Pavé blanc, RD 906) doivent maintenir une offre de proximité dans les quartiers ou la développer.



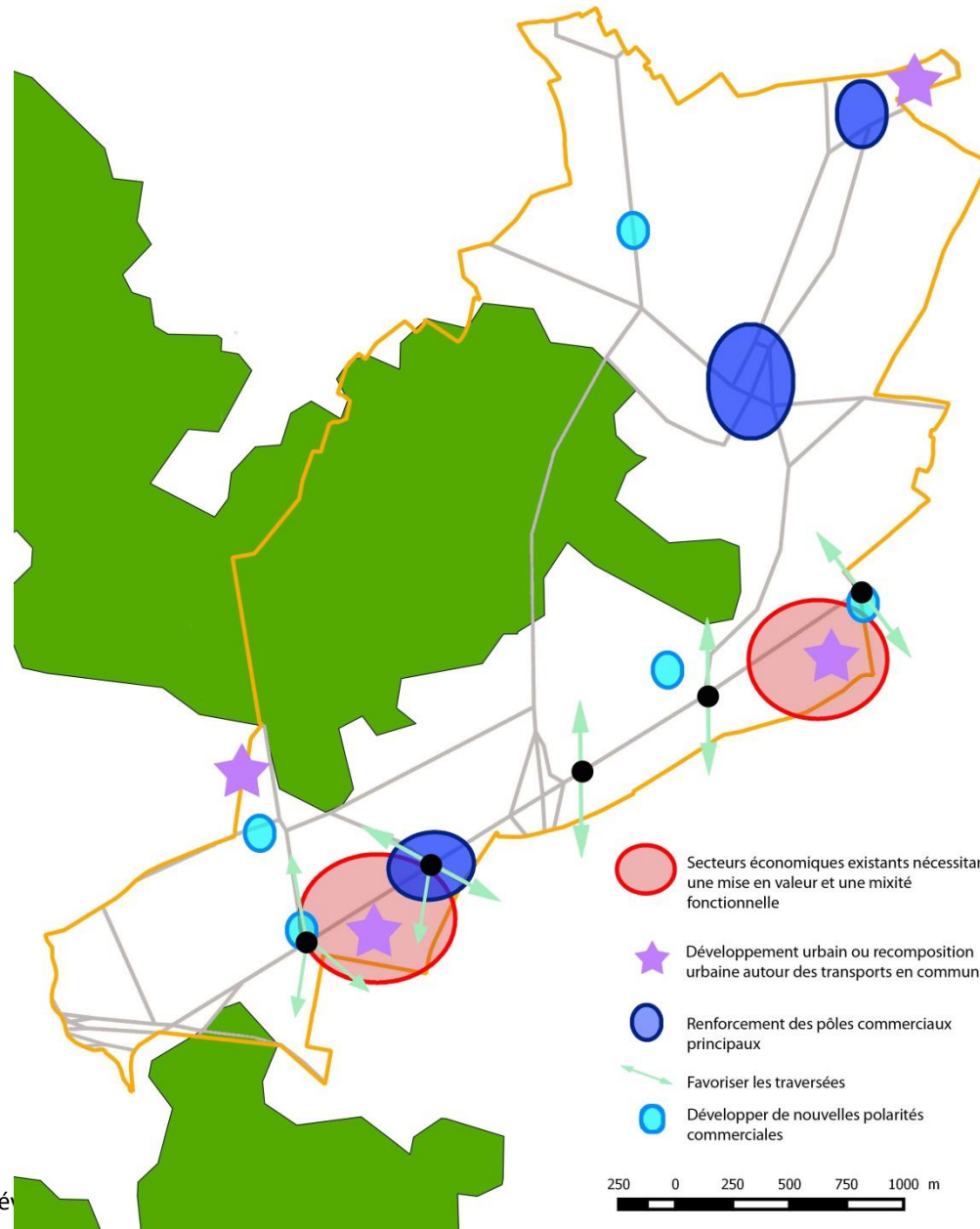
L'artisanat

L'artisanat sera préservé. Sa densité étant la plus forte en nombre d'entreprises et d'habitants des Hauts-de-Seine, il sera nécessaire de valoriser son image et de conserver son importance.

Pour permettre une mixité des fonctions, notamment le

long de la RD 906, il conviendra de permettre une intégration optimale de ces fonctions au tissu urbain. La prise en compte de leurs besoins et de leurs contraintes spécifiques limitera alors les nuisances diverses qu'elles engendrent. Il conviendra que la présence de l'artisanat ne se fasse pas au détriment de la tranquillité publique.

Une ville plus attractive



AMBITION 3 – UNE VILLE TOURNEE VERS L’AVENIR

OBJECTIF 1 – INVENTER LA VILLE DURABLE DE DEMAIN

La prise en compte des enjeux du développement durable, du changement climatique, de la nécessaire maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air est primordiale pour que Clamart devienne de plus en plus attractive.

La Ville intégrera les exigences environnementales afin de lutter contre le changement climatique dans des domaines comme l'habitat et les déplacements, et ainsi participer significativement, à son échelle, à l'amélioration de la qualité de l'air.

Encourager une politique environnementale responsable

L'amélioration de l'habitat permettra de lutter efficacement contre l'augmentation du coût des énergies.

La construction de bâtiments performants et connectés permettra également à Clamart d'anticiper les futurs besoins de la population tout en préservant la qualité de l'air, de l'eau et de la vie des Clamartois.

Favoriser la transition énergétique

La Ville s'attachera à permettre, dans la mesure du possible, comme le recommande l'Etat, la création de nouveaux réseaux

de chaleur ou à intégrer les réseaux situés sur les communes voisines.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments passera par :

- La rénovation énergétique et l'isolation thermique du parc (social, privé, résidentiel ou en copropriété) de logements existants mais aussi des entreprises et des bâtiments publics
- L'incitation à une architecture durable : rechercher de meilleures performances énergétiques du bâti (optimisation de la conception et de

l'aménagement du bâti, qualité et efficacité des matériaux, utilisation prioritaire des énergies renouvelables...)

- La mise en place des systèmes de production locale d'énergie (panneaux solaires sur les toits avec un souci d'intégration architecturale, géothermie, ...)

Avoir une gestion économe de l'eau

La Ville incite à prévoir, dès la conception de projets urbains (logements collectifs ou

individuels, entreprises, équipements publics...), des solutions de gestion et d'économie de la ressource en eau :

- Encourager les modes de gestion des eaux de pluie à la parcelle (tranchées d'infiltration, talus plantés...)
- Développer une gestion alternative des eaux de pluie (espaces verts inondables, récupération, infiltration...)
- Limiter le ruissellement des eaux pluviales
- Limiter l'imperméabilisation des sols.

Développer une gestion des déchets optimisée

La Ville souhaite inciter le territoire à augmenter les efforts d'information et d'incitation concernant le tri

sélectif. Le PLU prendra en compte le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) qui favorise le développement du compostage de proximité, la création ou l'extension de déchetteries, des points de regroupements, et des bornes enterrées alliant les objectifs de gestion raisonnée des déchets et d'intégration paysagère...

Faire de Clamart une « ville intelligente »

- Pour les particuliers, au sein de leur logement (raccordement au réseau de logements permettant le maintien à domicile des personnes âgées par exemple)
- Pour les sites d'intérêt

économique privés et publics (entreprises, établissements d'enseignement et de santé, centres de recherche,...)

- Pour tous, dans un espace public connecté (wifi, mobilier urbain, poubelles intelligentes...).

Par ce déploiement sur toute la commune, le développement d'espaces dédiés (espaces collaboratifs, pépinières...) sera ainsi facilité.

Intégrer les risques et nuisances afin d'assurer la sécurité de la population

Risques La Commune de Clamart est concernée par les risques de mouvement de terrain liés à la présence

d'anciennes carrières. La Ville est ainsi couverte par un périmètre de zones à risques qui vaut plan de prévention des risques. Dans ce périmètre, tout projet d'occupation ou d'utilisation du sol fait l'objet d'un avis de l'Inspection Générale des Carrières.

Bruit le plan de prévention du bruit de la Communauté d'agglomération Sud de Seine vise trois objectifs : la réduction des nuisances sonores, l'identification et la mise en valeur des zones de calme et l'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagement du territoire. La Ville prendra en compte ces enjeux de lutte contre le bruit.

Ces risques et nuisances sont identifiés et pris en compte

dans chaque projet d'aménagement et de construction.

Par ailleurs la Municipalité souhaite enfouir la ligne à très haute tension qui traverse la Ville du poste aérosouterrain Dutilleux (entre le conservatoire de musique et de danse Dutilleux et le stade Hunebelle) au point de passage vers NOVEOS et longeant la rue de la porte de Trivaux entre le Carrefour Beaujard et le poste Champs Faucillon situé sur le site EDF. Cette ligne constitue en effet pour les habitants et les salariés des entreprises publiques ou privées impactés par son tracé une pollution visuelle et une source d'inquiétude au niveau de la santé publique. Elle impacte, de plus, la forêt de Meudon-

Clamart du point de vue paysager et écologique. L'objectif de la Municipalité est de la mettre en souterrain pour effectuer une requalification urbaine exemplaire et une revalorisation environnementale des surfaces boisées.

AMBITION 3 – UNE VILLE TOURNEE VERS L’AVENIR

OBJECTIF 2 – APAISER LES DEPLACEMENTS ET ORGANISER LEUR COMPLEMENTARITE

Les nombreux projets de transports structurants impactant la ville de Clamart, combinés à une politique de déplacements responsable, permettront aux habitants de se déplacer autrement. La Ville est ainsi en première ligne pour accompagner une mobilité durable de ses habitants. L’enjeu est d’atteindre les objectifs, fixés au niveau national, de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic routier. L’amélioration significative de la qualité de l’air passe également par l’évolution massive des territoires vers cette mobilité durable.

Organiser la fluidité des déplacements et la gestion du stationnement

Renforcer les réseaux entre les différents modes de transports

Clamart est bien desservie par le transport routier. La RD 906 fait le lien entre Paris au nord et le Plateau de Saclay au sud, et donne accès à l’A86, dont le bouclage est terminé, et à la N118, axes franciliens majeurs. L’arrivée du T6 sur la RD 906 a contribué à modifier l’espace public en favorisant l’usage d’autres modes de transport en complément de l’usage routier. Le projet du Tramway T10 ainsi que la prochaine gare du Grand Paris

Express confirmeront la possibilité de se déplacer autrement. Il conviendra de veiller à une articulation entre le passage d’un mode de transport à un autre, afin de limiter les ruptures de charge.

Permettre un partage équilibré et sécurisé de l’espace public en aménageant la voirie pour tous les modes

Afin d’accompagner l’évolution des modes de déplacement, il est nécessaire de réaliser des aménagements dédiés et sécurisés sur la voirie pour les usagers.

Optimiser la gestion du

stationnement

La Ville souhaite renforcer l’installation des parkings vélos sécurisés sur les pôles générateurs de trafics (gares polarités...). Afin de renforcer une continuité des déplacements, l’aménagement de lieux pour faciliter les intermodalités sera privilégié aux abords de la Gare et du tramway T6 (pôles multimodaux, parking-relais...) et sera prioritairement envisagée dans le cadre du projet de tramway T10.

Faciliter les déplacements doux et permettre les

connexions

Proposer une réelle alternative à la voiture signifie l'existence d'un cheminement cohérent sur toute la chaîne de déplacement, et pour les usages combinés, des possibilités de stockage renforcées (stationnements souterrains, stationnements spécifiques deux-roues, sites de partage tels qu'Autolib...).

La Ville définit les priorités suivantes :

- Favoriser les continuités dans les itinéraires piétons et cyclistes.
- Renforcer l'accessibilité et la sécurisation pour les itinéraires piétons, cyclistes et le long des itinéraires de transports collectifs.
- Connecter les équipements et pôles

structurants entre eux.

Organiser le développement des transports en commun

Avec des projets de transports structurants comme la Gare du Grand Paris Express, la récente mise en service du tramway T6 reliant Châtillon à Viroflay, ou encore le projet de tramway T10 qui reliera Clamart à Antony, Clamart va conforter sa position stratégique au cœur du Grand Paris ; son attractivité s'en trouvera renforcée dans les prochaines années.

Accompagner l'arrivée des tramways

L'arrivée de ces deux tramways constitue l'opportunité pour Clamart d'accompagner la requalification de la RD 906 en favorisant son accessibilité.

Le tramway T6 dessert la RD 906 avec cinq stations le long de l'avenue.

Le tramway T10 assurera aussi la desserte de la RD 906 au niveau de l'hôpital Béclère. Les connexions entre les deux tramways devront être valorisées au niveau de l'hôpital Béclère.

Sa mise en service est prévue à l'horizon 2020-2021.

Gare du Grand Paris Express

Clamart accueillera la future gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart, qui fait partie de la ligne Rouge Sud, le premier tronçon du Grand Paris Express à être desservi à l'horizon 2020.

Optimiser les réseaux de bus

L'optimisation des réseaux de bus en lien avec les nouveaux projets de transports en

commun sera conduite par les partenaires de la Ville, le STIF et la RATP pour une meilleure desserte locale.

Par ailleurs, la Ville s'attachera à favoriser le renforcement des liaisons entre les quartiers et à développer la desserte des secteurs pavillonnaires par les réseaux de bus (Clamibus).



Une ville tournée vers l'avenir

